

Arrêté ministériel portant la désignation des membres du Conseil supérieur des Sports

A.M. 12-03-2015

M.B. 14-04-2015

Le Ministre des Sports,

Vu le décret du 20 octobre 2011 instituant le Conseil supérieur des Sports, article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, § 1^{er}, 10^o, a);

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, article 6;

Considérant que les membres repris dans le présent arrêté remplissent les conditions de l'article 10 du décret du 20 octobre 2011 instituant le Conseil supérieur des Sports,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil supérieur des Sports institué par le Décret du 20 octobre 2011 :

1^o membre pour le sport à l'école :

- a) En tant que membre effectif : M. Patrick Dehaene
- b) En tant que membre suppléant : M. Pierre Bouillez

2^o membre pour le sport dans l'enseignement supérieur :

- a) En tant que membre effectif : M. Cédric Baudson
- b) En tant que membre suppléant : M. Jean-Jacques Deheneffe

3^o membre pour le sport de loisir :

- a) En tant que membre effectif : Mme Aurore Devos
- b) En tant que membre suppléant : Mme Arlette Rorive

4^o membre pour le sport pour personnes porteuses d'un handicap :

- a) En tant que membre effectif : Mme Mailis Lechien
- b) En tant que membre suppléant : Mme Anne-Catherine Margot

5^o membre pour les villes et communes :

- a) En tant que membre effectif : M. Antonio Gava
- b) En tant que membre suppléant : Mme Corinne François

6^o membre pour l'Association des établissements sportifs :

- a) En tant que membre effectif : M. Joseph Piret
- b) En tant que membre suppléant : Mme Laurence Deramaix

7^o membre pour l'Association interfédérale du Sport francophone :

- a) En tant que membre effectif : M. Serge Mathonet
- b) En tant que membre suppléant : Mme Hélène Bouveroux

8° membre pour le Comité Olympique et interfédéral belge :

- a) En tant que membre effectif : M. Thierry Zintz
- b) En tant que membre suppléant : Mme Dominique Gavage

9° membres pour les fédérations sportives, dont un sportif ou ancien sportif ayant quitté la compétition depuis moins de 10 ans, respectivement membre effectif et membre suppléant :

M. André Stein, M. Dominique Coulon
M. Michel Bertrand, M. Jean-Luc Dessart
Mme Jacqueline Herbrand, M. Joël Robin
M. Thomas Lefebvre, M. Laurent Otten
M. Jean-Pierre Delchef, M. Roland Delhoux
Mme Anne d'Ieteren, Mme Françoise Kaiser
Mme Alexandra Tondeur, Mme Aline Zeler

10° membre pour le sport militaire :

- a) En tant que membre effectif : M. Christian Noelmans
- b) En tant que membre suppléant : M. Fabrice Schimenti

11° membre pour la médecine sportive :

- a) En tant que membre effectif : Mme Laurence Forthomme
- b) En tant que membre suppléant : M. Jean-Pierre Castiaux

12° représentants des tendances idéologiques et philosophiques, respectivement membre effectif et membre suppléant :

M. Frédéric Maghe, Mme Géraldine Desille
M. Guy Crèvecoeur, M. René Hamaite
M. Christian Grétry, M. Arnaud Arys
Mme Christine Denoël, M. Nicolas Cordier

Article 2. - - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 12 mars 2015.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Ministre des Sports,

R. COLLIN